

**DELIBERATION**

**N° 2011-53 du 19 juillet 2011**

**OBJET : Fonds de concours 2011 : Communes de Val des Prés, Briançon, Villard St Pancrace**

Rapporteur : M. Philippe MARIACHER

Le 19 juillet 2011 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 juillet 2011 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 27 jusqu'à la délibération n° 2011-55  
28 à partir de la délibération n° 2011-56

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votes : 30 jusqu'à la délibération n° 2011-55  
31 à partir de la délibération n° 2011-56

*M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM - M. Raymond CIRIO (à partir de la délibération n° 2011-56) - Mme Renée PETELET (représentant Mme Marie-Hélène PONSART) - M. Maurice DUFOUR, Mme Francine DAERDEN (représentant M. Alain NICOLOSO), Mme Aurélie POYAU - M. Eric PEYTHIEU - Mme Nicole GUERIN - Mme Catherine VALDENNAIRE - M. Philippe SEZANNE - M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean Louis FAURE - M. Alain FARDELLA - M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIEMMETTI - M. Edmond CADET - M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - M. Jacques DEYME - M. Pierre LEROY - M. Henry RAOUX - M. Philippe STOCKLI - M. Philippe MARIACHER - M. René SIESTRUNCK - M. Thierry AIMARD (représentant M. Alain BLOCH TREFOUSSE) - M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET - Mme Laurence FINE - Mme Brigitte BOREL.

**Avaient donné pouvoir :** M. Mohamed DJEFFAL à Mme Nicole GUERIN  
Mme Claudine FINE à M. Alain FARDELLA  
M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

**Etait excusé :** M. Guy HERMITTE.

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

**Vu** les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 25 mai 2011 du Conseil Municipal de la Commune de Val des Prés,

**Vu** la délibération du 11 avril 2011 du Conseil Municipal de la Commune de Briançon,

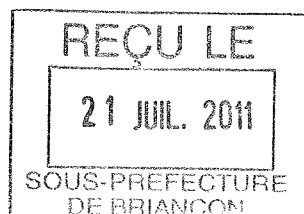
**Vu** la délibération du 6 juin 2011 du Conseil Municipal de la Commune de Villard Saint Pancrace,

**Vu** la délibération du 11 avril 2011 du Conseil Municipal de la Commune de La Salle les Alpes,

**Considérant** la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Administration Générale » en date du 27 juin 2011,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 28 juin 2011;



## Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Répond aux sollicitations de ses Communes Membres et de constituer un Fonds de Concours ayant vocation à assurer la part communautaire du financement d'équipements et d'opérations ayant un impact à l'échelle du Briançonnais,
- Décide du versement au titre du Fonds de Concours 2011
  - à la Commune de **Val des Prés** : **10 000 €** pour le financement de la dernière tranche des travaux de restauration de l'église Saint Claude.
  - à la Commune de **Briançon** : **171 716 €** pour la réalisation de travaux dans la Cité Vauban (Rue Haute de Castres), la mise en place de barrières de sécurité, l'acquisition d'un engin de déneigement et des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
  - à la Commune de **Villard Saint Pancrace** : **22 242 €** pour les travaux d'aménagement de l'ancien foyer de ski de fond en espace sportif.
  - à la Commune de **La Salle les Alpes** : **64 550 €** pour le financement des travaux d'aménagement du hameau du Bez.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2011 de la Collectivité,
- Sollicite des Communes attributaires du Fonds de Concours, qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

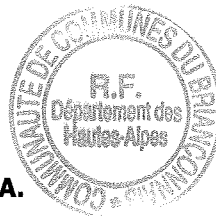
Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



**Alain FARDELLA.**



Date dépôt S.P. : **21 JUIL. 2011**

Date affichage : **22 JUIL. 2011**